

Article

Les ressortissants étrangers qui travaillent temporairement au Canada

par Derrick Thomas

8 juin 2010



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada 

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- P provisoire
- r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié

Les ressortissants étrangers qui travaillent temporairement au Canada

par Derrick Thomas

Introduction

Comme bien des pays, le Canada accorde aux étrangers le droit de résider et de travailler ici temporairement. Le nombre de personnes admises au pays temporairement chaque année a augmenté plus vite que le nombre d'immigrants permanents. Certains de ces résidents non permanents sont admis dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires expressément pour doter des postes au Canada. D'autres sont admis temporairement pour étudier au Canada, à titre de revendicateurs du statut de réfugié ou en vertu de permis spéciaux de résident temporaire. Les étudiants et les jeunes inscrits à un programme d'échange, ainsi que les demandeurs et les titulaires d'autres permis sont parfois autorisés à travailler pendant leur séjour au Canada pour subvenir à leurs besoins ou pour acquérir de l'expérience pratique dans leur domaine d'études.

Bon nombre de travailleurs résidents non permanents doivent s'en tenir à une profession, à un lieu ou à un employeur en particulier. Le travail à un emploi ou à un emplacement donné est souvent une condition de leur admission. Ils ne peuvent peut-être pas explorer d'autres possibilités ou réagir à l'évolution des conditions du marché du travail. Certains s'inquiètent que l'impossibilité de changer d'emploi

pourrait avoir une incidence négative sur les conditions de travail ou le salaire de ces travailleurs¹. Par exemple, certaines préoccupations ont été soulevées en ce qui concerne

les migrantes temporaires qui effectuent du travail à titre de travailleuses domestiques ou de fournisseuses de soins à l'extérieur de leur pays d'origine².

Ce qu'il faut savoir au sujet de la présente étude

Plus de 112 000 des résidents non permanents dénombrés travaillaient au Canada au moment du Recensement de 2006, mais le présent article porte principalement sur les quelque 94 000 résidents non permanents dénombrés qui travaillaient à plein temps (plus de 30 heures par semaine). Des comparaisons sont effectuées avec les travailleurs nés au Canada, les immigrants de longue date ou les résidents permanents nés à l'étranger (arrivés avant 2001 ou plus de 5,5 ans avant le Recensement de 2006) et les nouveaux immigrants (arrivés en 2001 ou plus tard, c.-à-d. dans les 5,5 ans qui ont suivi le recensement).

On renvoie à chacune des quatre dernières périodes de recensement, ce qui représente environ 15 ans d'antécédents de la population active canadienne. On s'intéresse à la dernière décennie et en particulier au dernier recensement en 2006. Les caractéristiques démographiques et du capital humain sont comparées d'un groupe à l'autre et au fil du temps. On s'intéresse particulièrement aux professions, aux types d'industries et aux gains.

Les différences entre les âges, les sexes, les niveaux de scolarité et les semaines travaillées, entre autres, pourraient facilement expliquer les éventuels écarts salariaux entre les résidents non permanents et les autres travailleurs. Par conséquent, on utilise un modèle de capital humain multivarié pour s'assurer que tous les facteurs mesurables soient pris en compte lorsque les salaires hebdomadaires sont comparés. Étant donné que les questions du recensement visent uniquement les gains de l'année civile précédente, les données sur les gains renvoient seulement aux personnes qui travaillaient également à temps plein en 2005. On obtient les gains hebdomadaires en divisant les gains annuels par le nombre de semaines travaillées. Les données sur les gains sont disponibles pour environ 73 000 résidents non permanents.

Dans le présent article, on explore les caractéristiques des travailleurs résidents non permanents qui ont été dénombrés dans le cadre du Recensement du Canada de 2006 (pour de plus amples renseignements, voir l'encadré intitulé : « Ce qu'il faut savoir au sujet de la présente étude »). On s'intéresse aux pays de provenance des travailleurs résidents non permanents et aux compétences qu'ils ont apportées au Canada. On examine aussi comment ces travailleurs ont participé à l'économie canadienne et on détermine si la rémunération qu'ils ont touchée pour leur travail était proportionnelle à celle de résidents permanents comparables. Malgré le sous-dénombrement de la population de résidents non permanents, le recensement est la seule source de renseignements socioéconomiques complets au sujet des activités et des gains des résidents temporaires au Canada (voir l'encadré intitulé : « Couverture des résidents temporaires dans le Recensement du Canada »). C'est également la seule source de données qui permet les comparaisons avec les résidents permanents.

Un plus grand nombre de résidents non permanents ont été dénombrés en 2006 que dans tous les recensements précédents

En 2006, le recensement a dénombré environ 265 000 résidents non permanents, soit plus que tout autre recensement précédent. Environ 230 000 d'entre eux avaient 15 ans ou plus, ce qui représente une hausse de près de 60 % entre 1996 et 2006 (graphique 1). Parmi la population des adultes résidents non permanents, plus de 112 000 travaillaient au Canada le jour du recensement, en hausse de 118 % par rapport à 1996. De ce nombre, environ 94 000 travaillaient à plein temps (30 heures par semaine ou plus)³. Bien qu'ils constituent moins de 1 % de l'ensemble des travailleurs à temps plein au Canada, les résidents

non permanents jouent un rôle important sur le marché du travail dans un certain nombre de régions, de secteurs et de professions.

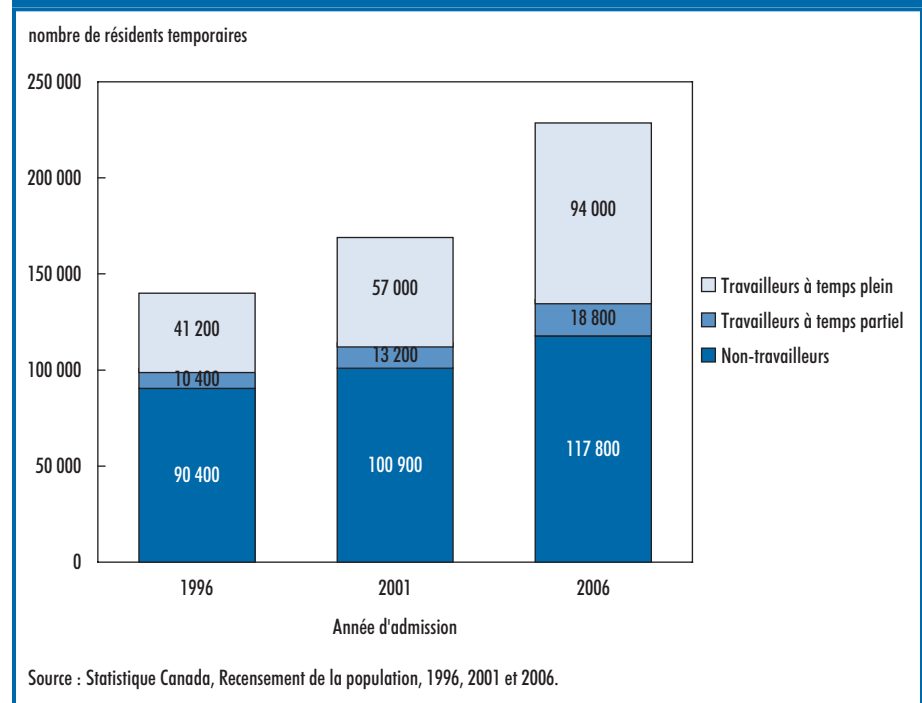
Les données du recensement sont étayées par les données de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), qui indiquent que les personnes qui viennent au Canada temporairement pour travailler constituent le segment de la population de résidents temporaires qui connaît l'expansion la plus rapide (graphique 2)⁴.

Les travailleurs temporaires sont admis au pays afin de combler des pénuries de main-d'œuvre précises au Canada, de faciliter le transfert de personnel au sein de multinationales et de répondre aux obligations du Canada en vertu d'ententes de commerce international⁵. Bien que les données administratives de Citoyenneté et Immigration Canada ne soient pas strictement comparables aux données du recensement, les deux sources indiquent qu'il y a de plus en plus

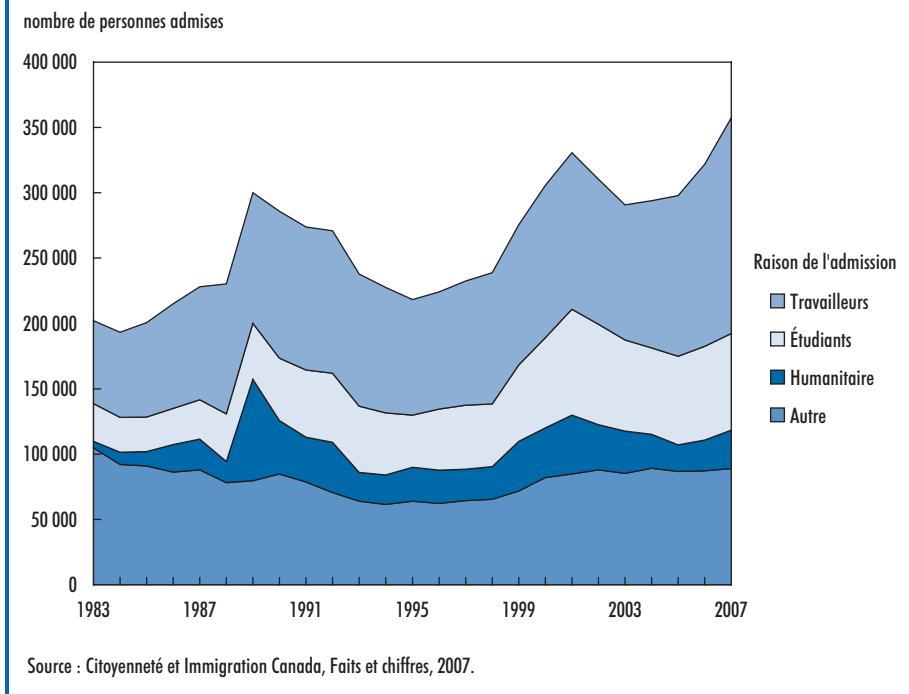
de résidents non permanents qui travaillent au Canada⁶.

La hausse du nombre de résidents non permanents qui travaillent au Canada pourrait être attribuable à l'augmentation des exigences du marché du travail pendant l'expansion économique qui s'est terminée vers la fin de 2008. Selon les données de CIC, le nombre de résidents non permanents qui sont arrivés au Canada en 2008 (399 523) dépassait le nombre d'immigrants permanents de tous les types qui se sont établis cette année-là (247 243)⁷. Le Programme des travailleurs étrangers temporaires est la composante des admissions non permanentes qui a connu la croissance la plus rapide. Selon les données de CIC, on a enregistré trois années consécutives de croissance de 10 % ou plus⁸. Les chiffres récents révèlent que ces proportions ont continué d'augmenter légèrement, et ce, en dépit du récent ralentissement économique⁹.

Graphique 1 Selon les données du recensement, les travailleurs à temps plein sont le segment de la population de résidents temporaires qui connaît l'expansion la plus rapide



Graphique 2 Le nombre de travailleurs étrangers admis au Canada temporairement a affiché une croissance plus rapide que le nombre de personnes admises temporairement pour d'autres raisons



Une tendance mondiale

Le Canada n'est pas le seul à faire appel à des résidents temporaires pour répondre à certaines exigences de son marché du travail. On a assisté à une croissance mondiale des programmes pour travailleurs temporaires dans bon nombre de pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)¹⁰. Par exemple, l'admission de travailleurs temporaires, de négociateurs des traités et de personnes transférées au sein d'une société aux États-Unis a plus que doublé entre 1996 et 2006. Si l'on tient compte des membres de la famille, cette proportion s'établissait à 2,3 millions en 2006, ce qui dépasse le nombre d'immigrants permanents qui se sont établis cette année-là¹¹. Les admissions temporaires dépassent maintenant les réinstallations permanentes en Australie également¹². Dans tous les pays de l'OCDE, la migration temporaire de travailleurs étrangers

a augmenté de 4 % à 5 % par année depuis 2000¹³. En association avec cette tendance, on a relevé un mouvement vers la migration alimenté par les demandes d'employeurs ou les offres d'emploi, plutôt que les macropolitiques du gouvernement¹⁴.

Les programmes pour travailleurs temporaires ont la cote, parce qu'ils permettent aux pays de satisfaire rapidement aux besoins de leur marché du travail dans une économie en expansion, sans la hausse des coûts associée au maintien en poste des travailleurs en chômage pendant un ralentissement¹⁵; les coûts associés à l'intégration sociale et économique sont également réduits. En outre, les programmes temporaires pour les travailleurs et les étudiants peuvent servir à présélectionner et à sélectionner les immigrants permanents.

Il y a aussi des avantages pour les pays qui fournissent ces travailleurs. Par exemple, les programmes pour travailleurs permanents

permettent aux pays de composer avec les surplus de main-d'œuvre et fournissent du capital sous forme de fonds renvoyés au pays d'attache. Ces programmes aident également les travailleurs à accroître le capital humain et facilitent le transfert de technologies¹⁶. Les employeurs apprécient eux aussi les programmes pour travailleurs temporaires¹⁷. En effet, ces programmes permettent aux entreprises d'accéder à des marchés du travail plus vastes et offrent aux multinationales une plus grande marge de manœuvre pour transférer des employés d'un pays à l'autre.

Les travailleurs résidents non permanents sont également gagnants, grâce à l'argent et à l'expérience qu'ils acquièrent. Certains d'entre eux peuvent obtenir le droit d'immigrer au Canada de façon permanente. Leur volonté de participer aux programmes est un gage des avantages prévus. On dit souvent que les programmes pour travailleurs temporaires sont des stratégies « gagnant-gagnant »¹⁸. En 2005, la Commission globale sur les migrations internationales a fait la recommandation suivante : « ... programmes de migration temporaire, conçus avec soins comme un moyen de répondre aux besoins économiques des pays d'origine et de destination »¹⁹.

Le Canada a signé plusieurs ententes qui facilitent la mobilité des travailleurs temporaires, notamment l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et le Forum de coopération économique Asie-Pacifique. En vertu de l'ALENA, les demandes d'admission des négociateurs et des investisseurs, des personnes transférées au sein d'une société, des visiteurs commerciaux et de certaines catégories particulières de professionnels sont traitées plus facilement. L'AGCS instaure un régime commercial libéralisé des services, y compris la mobilité des professionnels et des experts techniques. Le Programme des travailleurs agricoles saisonniers

(PTAS) entre le Canada, le Mexique et plusieurs pays des Caraïbes permet le mouvement rapide des travailleurs agricoles. Le Programme concernant les aides familiaux résidents du Canada favorise la mobilité temporaire de l'étranger au Canada des ressortissants étrangers qui travaillent au Canada comme soignants ou gardiens d'enfants.

L'accès au marché du travail est conditionnel pour certains résidents temporaires

On s'efforce de veiller à ce que les travailleurs temporaires ne soient pas en concurrence avec les résidents permanents pour les emplois. Les employeurs sont souvent tenus d'obtenir un avis positif auprès d'un bureau local de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDSC) concernant l'impact sur le marché du travail de recruter un travailleur temporaire de l'étranger. L'avis atteste qu'aucun résident permanent n'est disponible pour doter le poste, que des salaires équitables sont payés et que les normes provinciales du travail sont respectées²⁰. Les employeurs sont exemptés d'obtenir un avis s'ils recrutent des personnes pour certaines professions visées par l'ALENA et l'AGCS²¹. De plus, dans certaines régions, le processus est accéléré pour certaines professions connues pour leur forte demande.

Certains résidents non permanents, en particulier les revendicateurs du statut de réfugié, obtiennent des autorisations d'emploi ouvertes qui leur permettent de se déplacer au Canada et d'accepter à peu près n'importe quel emploi sans restrictions. D'autres résidents non permanents, qui sont habituellement venus de l'étranger précisément pour travailler, reçoivent des autorisations d'emploi fermées, qui peuvent restreindre le type de poste qu'ils occupent, le lieu où ils travaillent et/ou l'employeur en particulier pour qui ils travaillent. Les étudiants peuvent également être limités au travail sur un campus ou dans un domaine

lié à leurs études. Environ les deux tiers des résidents temporaires autorisés à travailler au Canada entre janvier 2006 et décembre 2008 étaient assujettis à des restrictions quelconques en ce qui concerne leur profession, leur emplacement et/ou leur employeur²².

Les résidents non permanents admis au Canada dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires peuvent emmener leur conjoint et les membres de leur famille immédiate à condition de pouvoir démontrer qu'ils ont la capacité financière de subvenir aux besoins de ces membres de leur famille pendant leur séjour au Canada. Toutefois, les résidents non permanents qui occupent des postes à faible salaire ne sont pas nécessairement en mesure de satisfaire à cette exigence. En outre, il est explicitement interdit à certains travailleurs domestiques et dispensateurs de soins en résidence

d'emmener des personnes à charge au pays.

Les résidents non permanents qui détiennent une autorisation pour travailler au Canada jouissent des mêmes droits du travail et accès aux programmes de santé et d'aide sociale que les autres travailleurs du Canada. Cela dit, les normes du travail, les droits des employés et l'accès aux programmes sociaux diffèrent selon la province ou le territoire du lieu de travail²³, et la plupart des programmes sociaux et bon nombre de secteurs de compétence exigent une période minimale de travail ou de résidence afin d'être admissible aux prestations. Par conséquent, certains résidents non permanents ne sont peut-être pas admissibles aux prestations d'assurance-emploi, de santé et d'assistance sociale.

Enfin, il existe une distinction importante pour les résidents non permanents qui travaillent au

Tableau 1 Travailleurs à temps plein par statut d'immigrant et lieu de naissance, 2006

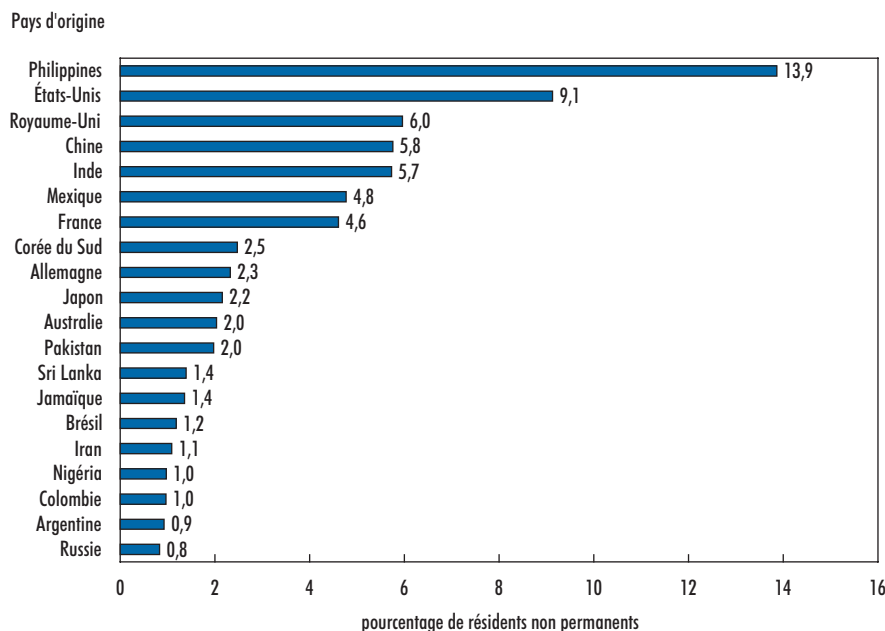
	Travailleurs à temps plein		
	Immigrants établis	Immigrants récents	Résidents non permanents†
	pourcentage		
Lieu de naissance			
États-Unis	4,0*	2,5*	9,1
Mexique/Amérique centrale	2,5*	2,1*	6,2
Caraïbes	6,5*	3,4*	4,4
Amérique du Sud	4,6*	5,6	5,3
Royaume-Uni/République d'Irlande	9,9*	2,9*	6,2
Europe de l'Ouest	15,2*	4,5*	10,7
Europe de l'Est	10,1*	11,2*	4,7
Afrique	5,8*	10,0*	8,1
Asie de l'Ouest	5,1	7,2*	4,9
Asie du Sud	10,9*	21,3*	9,9
Asie du Sud-Est	11,6*	11,0*	15,9
Asie de l'Est	12,5*	17,1*	11,5
Autre	1,5*	1,4*	3,0

† groupe de référence

* différence statistiquement significative par rapport au groupe de référence à $p < 0,05$

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Graphique 3 Les Philippines, suivies des États-Unis et du Royaume-Uni, étaient les pays d'origine les plus courants des résidents non permanents



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Tableau 2 Certaines caractéristiques des travailleurs à temps plein, par statut de résident, 2006

Certaines caractéristiques	Travailleurs à temps plein			
	Nés au Canada	Tous les immigrants	Immigrants récents	Résidents non permanent†
	en années			
Âge moyen	40,4*	43,6*	36,3*	35,1
	pourcentage			
Femmes	43,1*	42,4*	40,3	41,0
Minorité visible	2,9*	55,4*	73,1*	62,7
Né dans un pays à faible PIB	0,0*	60,0*	83,6*	62,8
Marié	64,2*	73,2*	75,4*	59,6
Résident d'une ville	77,3*	94,3*	97,2*	92,1
Grade universitaire	20,6*	29,7*	51,0*	46,1
Certificat d'études postsecondaires	40,0*	36,4*	24,6*	26,7
Parle anglais	86,9*	95,2*	90,5*	91,2
Parle français	35,4*	16,3*	16,9	17,5
Ni l'une ni l'autre des langues officielles	0,0*	2,3*	5,6	5,7
Travaille dans une langue non officielle	1,3*	15,0*	21,0	21,2
	en heures			
Heures de travail moyennes par semaine	43,7*	43,8*	43,1*	44,8

† groupe de référence

* différence statistiquement significative par rapport au groupe de référence à $p < 0,05$

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Canada : ces travailleurs n'ont pas le droit de s'établir en permanence au Canada. Les autorisations de travail et les autres autorisations de résidence temporaire sont émises pour des raisons précises et pour une période donnée. Les titulaires de ces autorisations peuvent être obligés de quitter le pays si les motifs pour lesquels ils se trouvent au Canada ne sont plus valides ou si leur autorisation est expirée.

Les résidents non permanents qui travaillent à plein temps proviennent d'Asie, des États-Unis et du Royaume-Uni

Bon nombre de résidents non permanents qui travaillaient à plein temps au Canada et qui ont été dénombrés dans le Recensement de 2006 provenaient de pays asiatiques (tableau 1), et leur situation était comparable à celle des travailleurs immigrants permanents, qui étaient souvent eux aussi originaires d'Asie. Cependant, les pays d'origine asiatique variaient légèrement. La République populaire de Chine et l'Inde étaient les deux principaux pays source d'immigrants permanents du Canada, tandis que le plus grand nombre de résidents non permanents dénombrés travaillant au Canada provenaient des Philippines (graphique 3).

Selon les données du recensement, la proportion de résidents non permanents travaillant à plein temps au Canada et dont le pays de naissance se situait en Asie du Sud-Est, en Amérique latine ou en Asie du Sud a augmenté pendant les 10 années précédant 2006. Bien qu'ils demeurent des régions source importantes, les États-Unis, l'Europe et les Caraïbes ont diminué en importance relative (tableau 4).

Bien des résidents temporaires travaillant au Canada provenaient d'un pays en développement. Environ 63 % de ceux qui avaient été dénombrés dans le Recensement de 2006 provenaient d'un pays dont le produit intérieur brut (PIB) par habitant représentait moins

de la moitié de celui du Canada (tableau 2)²⁴.

De nombreux travailleurs non permanents appartenait à un groupe minoritaire visible. Dans l'ensemble, plus de 62 % d'entre eux appartenait à au moins un groupe minoritaire visible. Près de 14 % des travailleurs non résidents ont indiqué qu'ils étaient philippins, 11 % ont dit être sud-asiatiques, 9,7 % ont précisé qu'ils étaient latino-américains et 9,6 % ont déclaré être noirs (tableau 3)²⁵.

Les résidents non permanents sont aussi susceptibles de parler une langue officielle que les nouveaux immigrants

Les données du Recensement de 2006 indiquent que les résidents non permanents qui travaillaient à plein temps au Canada étaient moins susceptibles de parler une langue officielle que les travailleurs nés au pays ou les immigrants de longue date (arrivés avant 2001). Ils étaient très semblables aux nouveaux immigrants pour ce qui est de leurs compétences dans les langues officielles. Cependant, les résidents non permanents étaient un peu plus susceptibles de parler anglais que les nouveaux immigrants (tableau 1).

Contrairement aux nouveaux immigrants, de nombreux travailleurs résidents non permanents ont déclaré l'anglais comme langue maternelle. Le tagalog et l'espagnol étaient souvent mentionnés comme langue maternelle par les travailleurs résidents non permanents.

En 2006, les résidents non permanents et les nouveaux immigrants qui avaient un emploi à temps plein étaient plus susceptibles que les immigrants de longue date d'utiliser une autre langue que le français et l'anglais régulièrement ou la plupart du temps au travail.

La plupart vivent en ville

Les travailleurs résidents non permanents vivent dans les régions les plus peuplées et dans les marchés les plus vastes. Selon les données

du Recensement de 2006, près de la moitié d'entre eux (47 %) vivaient en Ontario, environ 18 % vivaient au Québec, 16 %, en Colombie-Britannique et 12 %, en Alberta. La proportion de ceux vivant en Alberta a doublé entre 1991 et 2006, si bien qu'en 2006 les travailleurs résidents non permanents représentaient 1 % de l'effectif à temps plein de cette province (tableau 5). D'après le CIC, le nombre d'autorisations d'emploi temporaires accordées aux personnes installées en Alberta ou ayant l'intention de le faire a quadruplé entre 2001 et 2007. Le très faible taux de chômage en Alberta en 2006 (3,4 %, soit la moitié du taux national en 2006) pourrait expliquer la demande de ce genre de travailleurs.

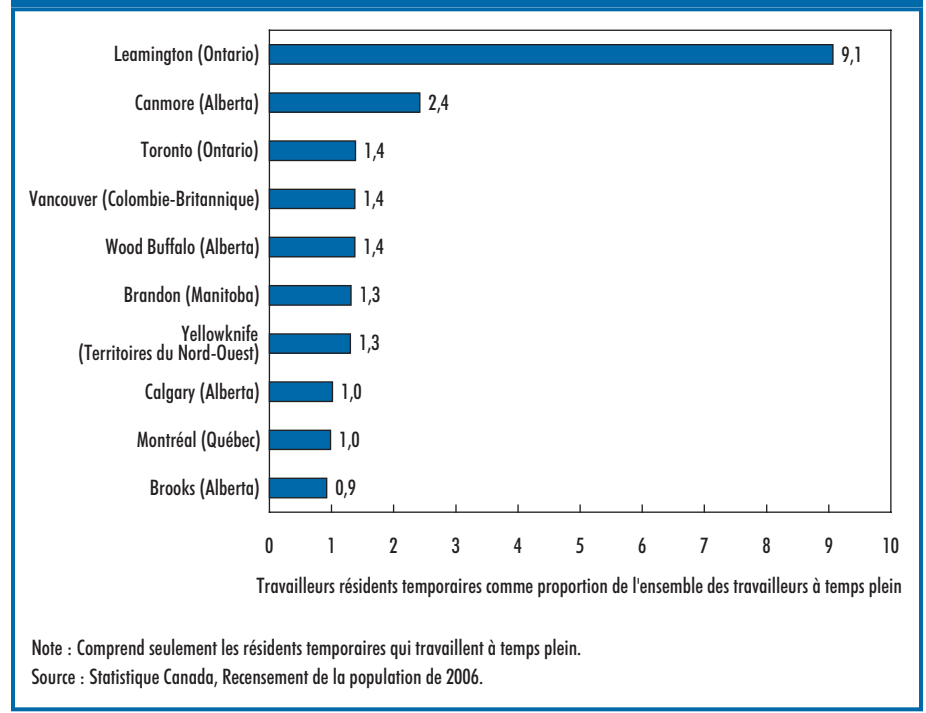
Près du tiers des travailleurs résidents non permanents vivaient dans la région métropolitaine de recensement de Toronto en 2006, environ 15 % vivaient à Montréal,

12,5 % habitaient à Vancouver, 5,5 %, à Calgary et 3,7 %, à Edmonton (graphique 4).

Bien que la majorité des travailleurs résidents non permanents dénombrés vivaient dans les villes au Canada, ils étaient légèrement plus susceptibles de s'être installés dans des endroits moins peuplés que les immigrants (tableau 2). Ce phénomène est probablement attribuable à l'effet des programmes spéciaux pour travailleurs agricoles temporaires²⁶.

Fait intéressant, certaines petites villes ont une assez forte proportion de travailleurs temporaires. Par exemple, à Leamington, région bien connue de l'Ontario pour la production légumière, près de 1 travailleur sur 10 était un résident non permanent. À Canmore, lieu de villégiature de l'Alberta, un peu plus de 2 % de la main-d'œuvre à temps plein était composée de travailleurs résidents non permanents.

Graphique 4 Les résidents non permanents travaillant à temps plein représentaient 9 % de l'ensemble des travailleurs à temps plein à Leamington (Ontario) en 2006



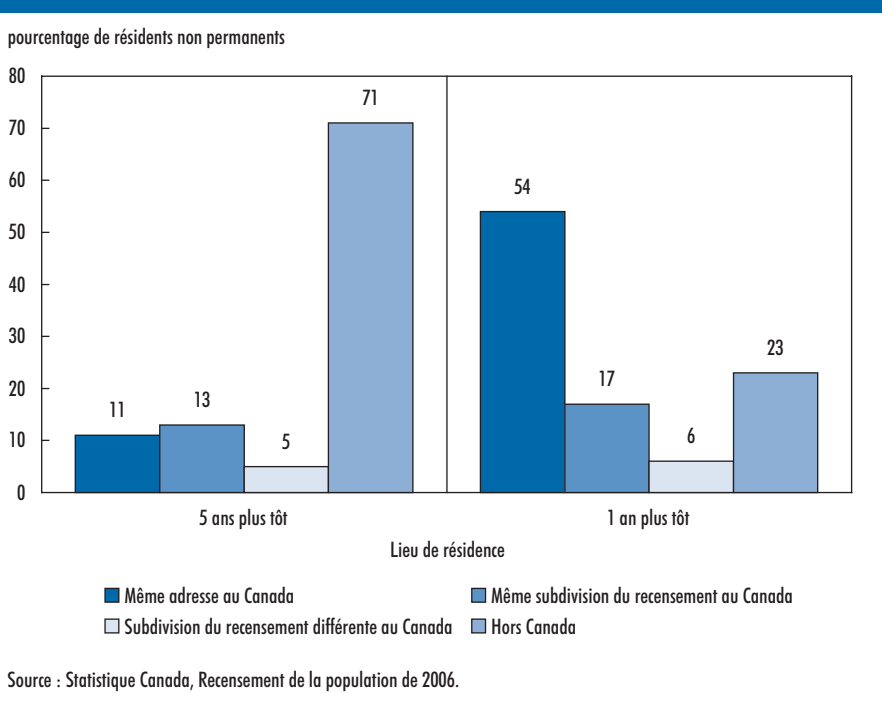
Certains travailleurs résidents non permanents ont un lien soutenu avec le Canada

Les autorisations d'emploi temporaires émises par Citoyenneté et Immigration Canada ont une durée variable. La période de validité moyenne pour tous les visas de travail valides le jour du Recensement de 2006 était d'environ 16 mois. Les lignes directrices de CIC indiquent que des visas autorisant les titulaires à travailler jusqu'à 3 ans peuvent être accordés aux personnes transférées au sein d'une société et aux professionnels visés par l'ALENA et l'AGCS. Les revendicateurs du statut de réfugié peuvent recevoir des autorisations d'emploi valides jusqu'à deux ans. Bien des travailleurs détiennent des autorisations qui sont limitées à un an. Les jeunes inscrits à un programme d'échange sont souvent limités à six mois. Toutefois, des prolongations peuvent être accordées, et les données du Recensement de 2006 indiquent que 29 % des travailleurs résidents non permanents dénombrés vivaient au Canada cinq ans avant la date du recensement. Plus de 77 % d'entre eux étaient au pays depuis au moins un an (graphique 5).

Bien qu'il soit possible que certains de ces travailleurs à temps plein aient quitté le Canada avant d'y retourner à un moment ou à un autre pendant la période de cinq ans, les données révèlent un lien soutenu avec le Canada.

Nombre de résidents non permanents changent de statut et deviennent des résidents permanents. En fait, certains programmes sont conçus spécifiquement pour faciliter l'immigration permanente des personnes admises temporairement pour travailler ou pour étudier. La nouvelle Catégorie de l'expérience canadienne²⁷ est un exemple. Les revendicateurs du statut de réfugié peuvent également devenir des résidents permanents lorsque leur demande est acceptée. D'après les données du Recensement de 2006, plus de 30 % des travailleurs qui sont

Graphique 5 Près de 30 % des résidents non permanents sont au Canada depuis au moins cinq ans



devenus des immigrants reçus entre 2001 et 2006 avaient vécu au Canada avant le Recensement de 2001.

Ils sont plus jeunes que les résidents permanents

Les résidents temporaires qui travaillent à plein temps se sont avérés plus jeunes que les travailleurs nés au Canada et que les travailleurs immigrants à chaque recensement depuis qu'ils ont été identifiés pour la première fois en 1991 (tableau 4).

L'âge moyen des résidents temporaires qui travaillaient à plein temps pendant la semaine de référence du recensement se situait à un peu plus de 35 ans. En moyenne, ces personnes avaient environ cinq ans de moins que les travailleurs à temps plein nés au Canada et environ huit ans de moins que l'ensemble des travailleurs immigrants. Les résidentes temporaires qui travaillaient à plein temps en 2006 étaient plus jeunes que leurs homologues masculins.

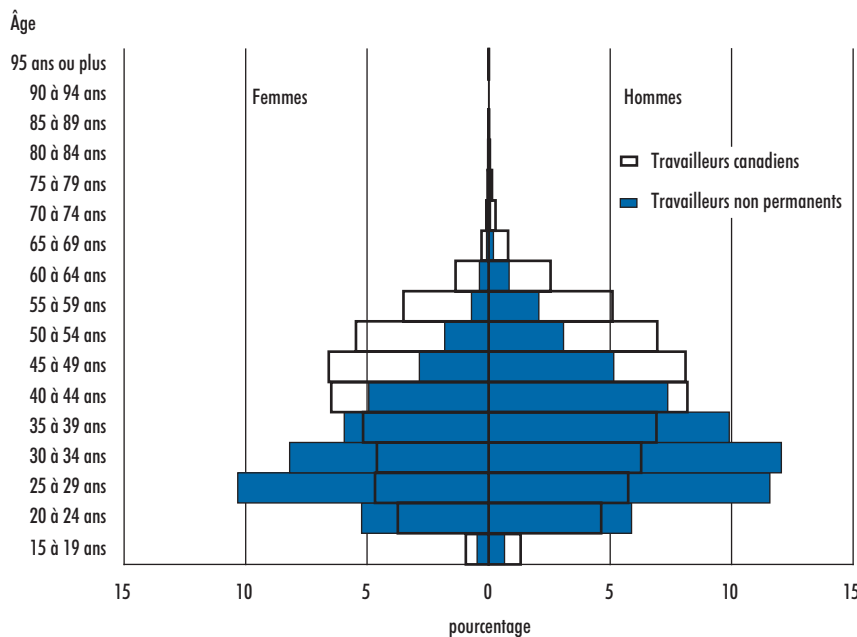
Bien que la majorité des travailleurs à temps plein au Canada soient des hommes, le taux d'activité

des femmes augmente de façon constante. En 2006, 43 % de l'ensemble des travailleurs à temps plein au Canada étaient des femmes. La même année, 40 % des résidents temporaires travaillant à plein temps étaient des femmes (tableau 4). Dans l'ensemble, les femmes ne sont pas surreprésentées dans les effectifs temporaires, même si elles dominent dans certaines professions.

Beaucoup ont fait des études universitaires

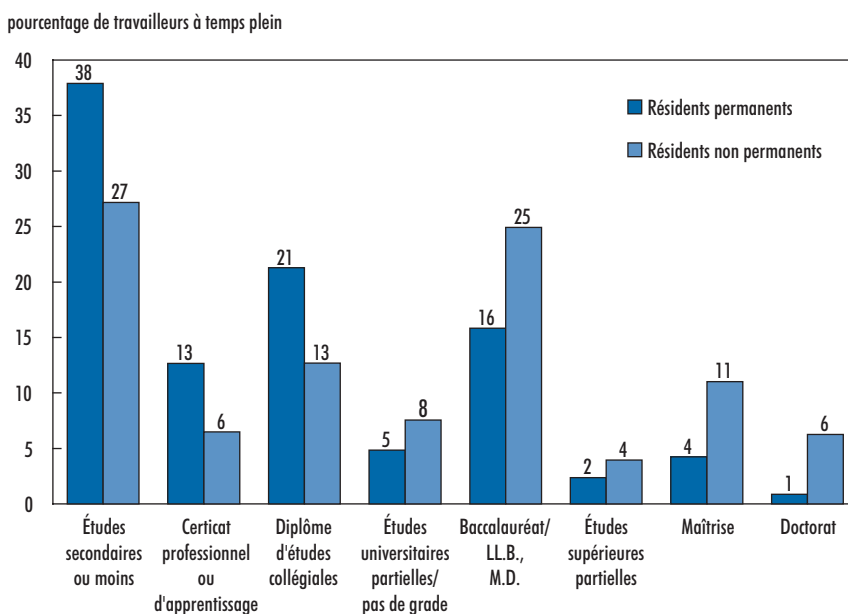
En 2006, les travailleurs résidents non permanents dénombrés dans le recensement avaient un niveau de scolarité supérieur à celui des travailleurs nés au Canada et des immigrants de longue date. Les travailleurs résidents non permanents étaient plus susceptibles d'avoir fait des études postsecondaires en général, et ils étaient également plus portés à détenir un baccalauréat ou un grade supérieur au baccalauréat (graphique 7). À long terme, on a observé une augmentation des titres scolaires des résidents non

Graphique 6 Les travailleurs résidents non permanents sont plus jeunes que l'ensemble de la population active



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Graphique 7 Les résidents non permanents qui travaillent à temps plein au Canada sont plus susceptibles d'avoir un grade universitaire que les résidents permanents qui travaillent à temps plein



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

permanents travaillant au Canada. Le pourcentage de résidents non permanents titulaires d'un grade universitaire est passé de 24 % en 1991 à 46 % en 2006 (tableau 4).

Selon le Recensement de 2006, plus du tiers (38 %) des résidents permanents qui travaillaient à temps plein au Canada n'avaient pas de formation postsecondaire. C'était le cas de 27 % des résidents non permanents qui travaillaient à plein temps.

Bien que les travailleurs résidents non permanents étaient proportionnellement plus nombreux à afficher un niveau de scolarité plus élevé que celui des travailleurs nés au pays ou des immigrants établis, leur niveau de scolarité n'était pas tout à fait aussi élevé que celui de la plupart des nouveaux immigrants du Canada. Environ la moitié (50,9 %) des travailleurs à temps plein qui étaient devenus des résidents permanents dans les cinq ans précédant le Recensement de 2006 détenaient un grade universitaire, comparativement à 46 % des travailleurs résidents temporaires.

Compte tenu de leur pays de provenance, les travailleurs temporaires étaient plus susceptibles d'avoir fait des études à l'extérieur de l'Europe, des États-Unis, de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande. Ils étaient très comparables aux nouveaux immigrants à cet égard.

Ils occupaient des emplois diversifiés

Les résidents non permanents dénombrés dans le cadre du recensement exerçaient un large éventail de professions. Les emplois qu'ils occupaient étaient en partie attribuables au programme particulier des travailleurs étrangers temporaires en vertu duquel bon nombre d'entre eux sont entrés au pays. En conséquence, les professions des résidents non permanents sont différentes de celles des autres travailleurs à temps plein.

Tableau 3 Travailleurs à temps plein par groupe de population et statut d'immigrant, 2006

Groupe de population	Travailleurs à temps plein			
	Nés au Canada	Tous les immigrants	Immigrants récents	Résidents non permanents†
	pourcentage			
Arabe	14,0*	64,1*	18,8*	3,1
Noir	24,3*	61,3*	11,4*	3,1
Chinois	15,6*	69,7*	13,2*	1,5
Blanc	88,7*	9,9*	1,1*	0,3
Asiatique occidental	3,9*	71,8*	22,0*	2,4
Asiatique de l'Est	12,1*	67,2*	18,7	2,1
Latino-Américain	9,2*	67,5*	17,1*	6,2
Coréen	10,3*	63,5*	20,8*	5,4
Japonais	60,9*	24,9*	7,5*	6,7
Philippin	9,5*	65,9*	18,2*	6,5

† groupe de référence

* différence statistiquement significative par rapport au groupe de référence à $p < 0,05$

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Tableau 4 Proportion des résidents non permanents travaillant à temps plein, selon certaines caractéristiques, certaines années

Caractéristiques	Résidents non permanents qui travaillent à temps plein			
	1991	1996	2001	2006†
en années				
Âge moyen	32,9*	34,4*	35,3	35,1
pourcentage				
Femmes	44,6*	38,2*	36,8*	41,0
Résident d'une ville	94,4*	92,5*	91,7*	92,1
Grade universitaire	24,5*	36,8*	40,5*	46,1
Personne mariée	50,8*	57,5*	61,2*	59,6
Parle anglais	90,9*	89,8*	88,7*	91,2
Parle français	13,1*	17,4*	18,5*	17,4
Ne parle aucune langue officielle	5,8*	6,2*	7,2*	5,7
Minorité visible	68,1*	54,6*	52,6*	62,7
en heures				
Heures de travail moyennes par semaine	43,2*	45,3*	45,0	44,8

† groupe de référence

* différence statistiquement significative par rapport au groupe de référence à $p < 0,05$

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 1991, 1996, 2001 et 2006.

Les professions les plus courantes des résidents non permanents représentent un agencement de professions spécialisées qui exigent habituellement une vaste formation officielle et de professions non spécialisées qui n'en exigent pas. Par exemple, la profession « gouvernants/gouvernantes et aides aux parents » représente la plus forte proportion de travailleurs résidents non permanents depuis 1991. En 2006, plus de 9 % de l'ensemble des résidents non permanents qui travaillaient à plein temps occupaient un poste de gouvernants/gouvernantes et aides aux parents, comparativement à moins de 1 % des travailleurs à temps plein en général (graphique 8). Les ouvriers agricoles, les aides ménagers et les nettoyeurs étaient également des professions courantes pour les résidents non permanents.

À l'inverse, les résidents non permanents travaillaient également souvent comme assistants à l'enseignement et adjoints à la recherche au niveau postsecondaire. Plus de 6 % d'entre eux occupaient ces emplois en 2006, ce qui représente plus du double de la proportion enregistrée en 1991. Bon nombre de ces personnes étaient au Canada pour étudier et pour travailler. Près des deux tiers des résidents non permanents travaillant à plein temps comme assistants à l'enseignement ou adjoints à la recherche ont indiqué dans le Recensement de 2006 qu'ils avaient fréquenté un établissement d'enseignement à un moment donné depuis septembre 2005.

Le nombre de résidents non permanents travaillant comme programmeurs, professeurs d'université, scientifiques et médecins a également augmenté. Même si la plupart des résidents non permanents continuent d'occuper des postes peu spécialisés, la proportion d'entre eux qui ont une profession plus spécialisée a quelque peu augmenté. Cette tendance est peut-être attribuable aux ententes de commerce international comme l'ALENA et l'AGCS, qui favorisent la mobilité des professionnels.

Tableau 5 Pourcentage de résidents non permanents travaillant à temps plein dans les provinces et territoires, certaines années

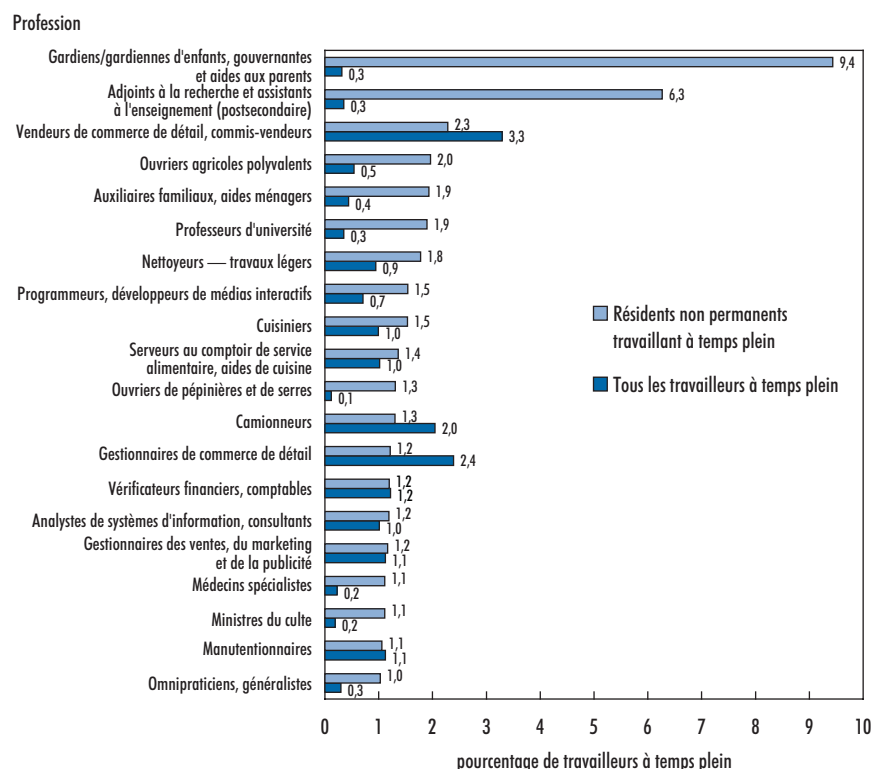
Province et territoires	Résidents non permanents travaillant à temps plein			
	1991	1996	2001	2006†
	pourcentage			
Terre-Neuve-et-Labrador	0,3*	0,7*	0,5*	0,4
Île-du-Prince-Édouard	0,1*	0,1*	0,2*	0,1
Nouvelle-Écosse	0,6*	0,9*	1,1*	0,8
Nouveau-Brunswick	0,6*	0,9*	0,8*	0,8
Québec	16,3*	20,1*	18,6*	17,8
Ontario	60,1*	45,8*	48,5*	47,3
Manitoba	1,5*	2,1*	2,2*	2,4
Saskatchewan	1,1*	1,7*	1,5*	1,5
Alberta	6,9*	8,0*	10,9*	12,6
Colombie-Britannique	12,4*	19,5*	15,6*	16,0
Territoires	0,6*	0,2*	0,2*	0,3

† groupe de référence

* différence statistiquement significative par rapport au groupe de référence à $p < 0,05$

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 1991, 1996, 2001 et 2006.

Graphique 8 Les résidents non permanents qui travaillent à temps plein étaient plus susceptibles que l'ensemble des travailleurs à temps plein d'occuper un poste de gouvernante, d'assistant à l'enseignement ou d'adjoint à la recherche



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Le niveau de scolarité est un facteur important de la profession pour tous les travailleurs, mais l'emploi des résidents non permanents ne correspond pas toujours à leur formation. Comme il fallait s'y attendre, presque tous les résidents non permanents qui travaillaient comme professeurs, adjoints à la recherche et assistants à l'enseignement détenaient un grade universitaire. On pouvait en dire autant pour plus de 72 % des programmeurs. Par ailleurs, on ne s'étonnera pas que 85 % des ouvriers agricoles généraux n'avaient pas fait d'études au-delà du secondaire.

Chose à laquelle on ne s'attendait pas, environ 82 % des résidents non permanents qui travaillaient comme gouvernants/gouvernantes avaient un certificat d'études postsecondaires quelconque, et environ 43 % détenaient un grade universitaire. En 2006, 85 % des aides ménagers résidents non permanents et 55 % des nettoyeurs avaient fait des études postsecondaires. En comparaison, peu de résidents permanents qui occupaient ce genre d'emploi avaient suivi une formation postsecondaire. Par exemple, environ 6 % des gouvernants/gouvernantes à temps plein nés au Canada avaient un grade universitaire.

On a relevé des différences entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les professions. Les emplois occupés par les hommes avaient plus souvent tendance à correspondre à leurs titres scolaires. Plus de 94 % des résidents non permanents qui travaillaient comme gouvernants/gouvernantes et aides aux parents étaient des femmes, tandis que près de 92 % des ouvriers agricoles étaient des hommes. Environ 75 % de ceux qui travaillaient comme nettoyeurs et 88 % des aides ménagers étaient des femmes. Par ailleurs, 71 % des professeurs d'université et 86 % des programmeurs étaient des hommes.

Bien que les résidents non permanents représentent un petit pourcentage de l'ensemble de la main-d'œuvre, ils constituent une

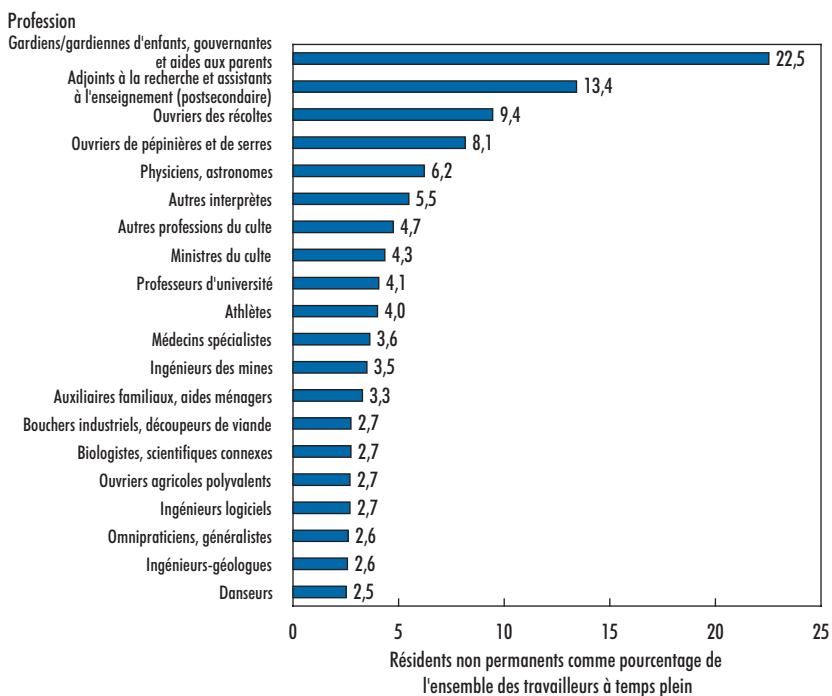
grande proportion de certaines professions. Pendant la semaine de référence du Recensement de 2006, parmi les travailleurs à temps plein qui occupaient un poste de gouvernants/gouvernantes ou d'aides aux parents, plus de 1 sur 5 était un résident non permanent (graphique 9). Plus de 13 % des assistants à l'enseignement et des adjoints à la recherche, 9 % des ouvriers agricoles, 8 % des ouvriers de pépinières et 6 % des physiciens et astronomes étaient des résidents non permanents.

Une plus forte proportion de résidents non permanents travaillent dans les ménages privés, les universités et les fermes

Les industries où travaillent les résidents non permanents sont liées aux professions qu'ils occupent. Ils étaient beaucoup plus susceptibles de travailler dans les ménages privés, les universités et les fermes que les autres travailleurs à temps plein. Ils étaient aussi proportionnellement plus nombreux à travailler pour un organisme religieux. Les résidents non permanents et les nouveaux immigrants étaient surreprésentés comparativement aux autres travailleurs dans les restaurants, les hôpitaux, les services informatiques, l'architecture et les services de génie, l'industrie de l'hébergement et les usines de transformation de la viande.

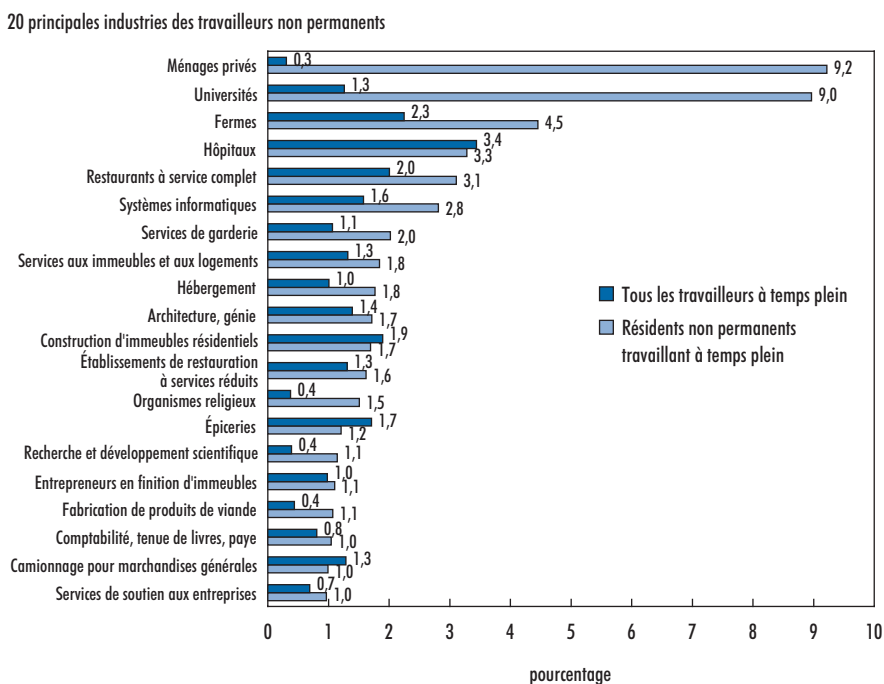
D'après les données du recensement, environ 22 % des personnes qui travaillaient à plein temps dans un ménage privé étaient des résidents non permanents en 2006 (graphique 10). À l'instar des nouveaux immigrants, ils représentaient également une forte proportion du nombre relativement faible de travailleurs œuvrant au sein d'administrations et d'institutions internationales ou étrangères basées au Canada (chacun représentant environ 13 % des travailleurs de ces industries).

Graphique 9 Plus de 1 personne sur 5 s'occupant d'enfants à domicile était résidente non permanente



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Graphique 10 Les ménages privés et les universités étaient les deux principales industries pour les résidents non permanents



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Les résidents non permanents dénombrés dans le recensement étaient plus nombreux à travailler dans leur lieu de résidence. Près de 12 % d'entre eux travaillaient et vivaient au même endroit, comparativement à 6 % des autres travailleurs. Les dispensateurs de soins en résidence représentent probablement une grande proportion des personnes qui travaillent et qui résident au même endroit.

Les résidents non permanents qui travaillent à plein temps ont des gains hebdomadaires inférieurs à ceux des autres travailleurs à temps plein

En moyenne, les gains hebdomadaires des résidents non permanents qui travaillaient à plein temps étaient inférieurs à ceux des travailleurs nés au Canada et des immigrants de longue date. Toutefois, les gains hebdomadaires moyens des résidents non permanents travaillant à plein temps dépassaient ceux des nouveaux immigrants (ceux qui étaient arrivés entre 2000 et 2005). Cette situation pourrait être attribuable à la plus forte proportion de résidents non permanents qui sont recrutés pour doter certains postes. Ils savent que leurs titres de compétences seront acceptés, ont pris les dispositions nécessaires au préalable pour décrocher un emploi et entrent en fonction presque dès leur arrivée. Les migrants permanents peuvent mettre du temps à trouver un emploi. Cependant, une fois établis, les immigrants permanents gagnent plus que les résidents non permanents.

Bien que les revenus d'emploi médians des résidents non permanents travaillant à temps plein soient les plus faibles comparativement à ceux des travailleurs nés au Canada, des nouveaux immigrants et des immigrants de longue date, les revenus fluctuent largement chez les travailleurs non permanents. Les résidents non permanents travaillant à plein temps se retrouvent aux deux extrêmes de l'échelle de

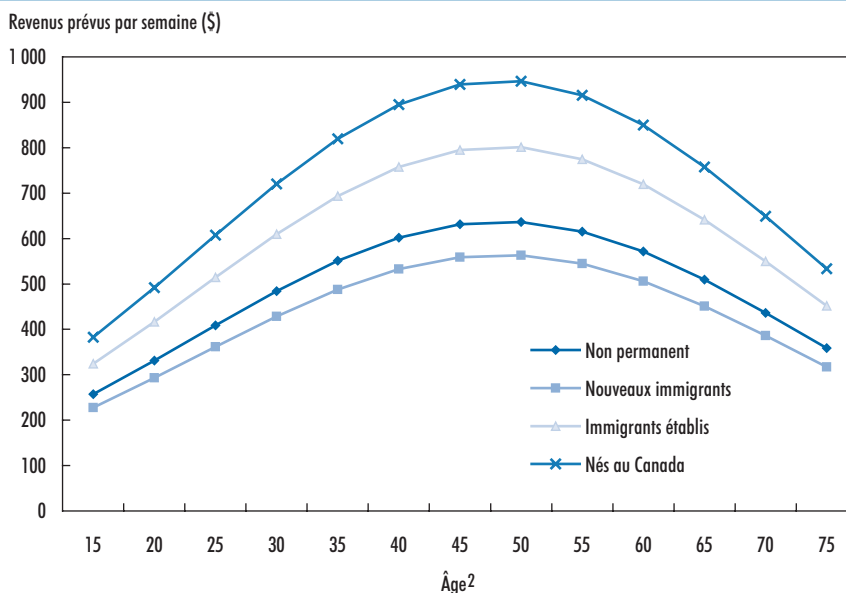
revenus. Par exemple, environ 5 % des résidents non permanents gagnaient 3 000 \$ ou plus par semaine en 2005.²⁸ Seulement environ 2,5 % des personnes nées au Canada, 2,7 % des immigrants de longue date et 1,4 % des immigrants récents qui travaillaient à plein temps en gagnaient autant. Par ailleurs, 46 % des résidents non permanents qui travaillaient à plein temps gagnaient moins de 500 \$ par semaine. C'était le cas de seulement 23 % des personnes nées au Canada, de 25 % des immigrants de longue date et de 42 % des immigrants récents.

Les gains dépendent de nombreux facteurs. En moyenne, les travailleurs d'expérience plus âgés gagnent plus que les travailleurs plus jeunes, ceux qui ont un niveau de scolarité élevé gagnent plus que ceux qui ont un faible niveau de scolarité et les hommes gagnent généralement plus que les femmes. Les différences entre ces dimensions doivent être contrôlées rigoureusement lorsque des groupes

sont comparés. Cependant, l'écart des gains entre les résidents non permanents et les résidents permanents persiste même lorsque le sexe, l'âge, l'état matrimonial, la scolarité, les compétences dans les langues officielles, l'emplacement et le lieu de naissance sont les mêmes. Par exemple, l'analyse révèle que, d'après les données du Recensement de 2006,²⁹ une résidente non permanente mariée de 40 ans ayant un certificat d'études postsecondaires, travaillant à plein temps et vivant dans une ville pouvait s'attendre à gagner environ 602 \$ par semaine, tandis que son homologue née au Canada pourrait s'attendre à gagner environ 895 \$ (graphique 11).

Le niveau de scolarité est normalement proportionnel aux gains, mais s'il est vrai que l'effet des études est positif pour les non-résidents qui travaillent au Canada, il n'est pas aussi marqué que dans le cas des résidents permanents. Les avantages salariaux de la scolarité sont également moindres chez les

Graphique 11 Les résidents non permanents gagnent beaucoup moins que les personnes nées au Canada et les immigrants établis¹



1. Les chiffres visent les femmes des régions urbaines qui parlent anglais et qui ont fait des études postsecondaires.

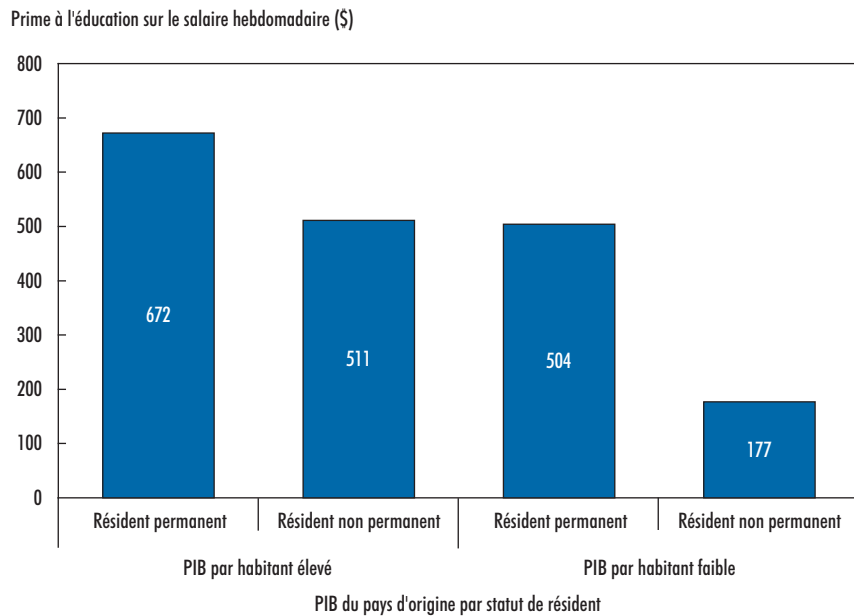
2. Âge au jour du recensement.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

personnes dont le pays d'origine avait un PIB par habitant inférieur à la moitié de celui du Canada. Autrement dit, les montants supplémentaires gagnés par un travailleur à temps plein détenant un grade universitaire comparativement à un travailleur ayant fait des études secondaires seulement étaient considérablement inférieurs chez les résidents non permanents des pays à faible PIB. Par exemple, un travailleur typique titulaire d'un grade universitaire né au Canada ou dans un autre pays à fort PIB gagnait environ 672 \$ de plus par semaine que son équivalent à temps plein ayant tout au plus un diplôme d'études secondaires. Néanmoins, l'atout de la scolarité pour un travailleur titulaire d'un grade universitaire diminuait de 24 % pour les résidents non permanents (graphique 12). Pour un résident non permanent né dans un pays ayant un faible PIB par habitant, l'effet bénéfique des études était 74 % inférieur à celui d'un travailleur à temps plein né au Canada.

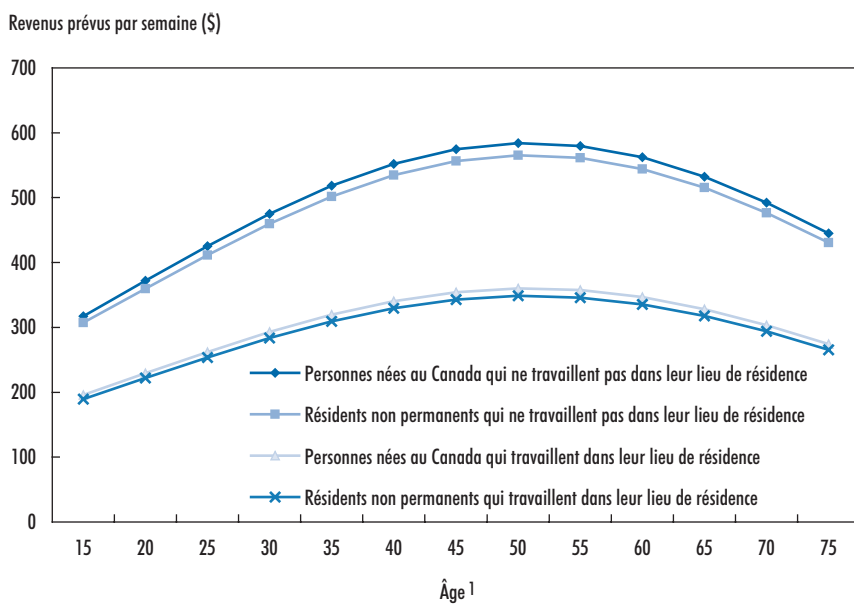
Les plus faibles salaires des résidents non permanents travaillant à plein temps s'expliquent en grande partie par les professions auxquelles ils appartiennent. Un grand nombre d'entre eux occupaient des postes associés à une faible rémunération. Par exemple, parmi les professions indiquées dans la Classification nationale des professions (CNP) pour 2006, la catégorie « Gardiens/gardiennes d'enfants, gouvernants/gouvernantes et aides aux parents » affichait les plus faibles gains moyens par semaine; par coïncidence, c'était aussi la profession la plus courante pour les travailleurs non permanents. Quatre des dix principales professions des résidents non permanents se classaient parmi les 5 % affichant la rémunération moyenne la plus faible. Toutefois, il convient de souligner que même au sein des groupes de professions, les résidents non permanents gagnent généralement moins que les travailleurs nés au Canada et les immigrants de longue date. Ce phénomène pourrait être

Graphique 12 La prime à l'éducation est plus faible pour les résidents non permanents que pour les autres travailleurs, spécialement s'ils proviennent de pays où le PIB est bas



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Graphique 13 Les revenus des travailleurs domestiques sont semblables pour les personnes nées au Canada et les résidents non permanents lorsque l'on tient compte des personnes qui vivent et qui travaillent au même endroit



1. Âge au jour du recensement.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Couverture des résidents temporaires dans le Recensement du Canada

Depuis 1991, le recensement recueille explicitement de l'information sur les personnes nées à l'étranger qui ne sont pas des résidents permanents et qui ne sont pas des citoyens, mais qui vivent néanmoins au Canada.³⁰ Bien que tous les efforts nécessaires aient été déployés pour dénombrer les résidents non permanents, des facteurs tels que les difficultés linguistiques, la réticence à remplir un formulaire du gouvernement ou à comprendre la nécessité de participer peuvent avoir eu une incidence sur le dénombrement de cette population. On estime que les résidents non permanents sont sous-représentés dans le Recensement du Canada. Ce sous-dénombrement pourrait être appréciable. Les données du programme tenu à jour par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) indiquent que le nombre de personnes ayant l'autorisation légale de vivre et de travailler au Canada le jour du recensement de 2006 était environ un tiers plus élevé que le nombre de personnes dénombrées dans le recensement. Toutefois, les renseignements du recensement sur les résidents non permanents ne sont pas directement comparables aux données utilisées par CIC pour administrer le programme d'immigration.

Le recensement est un échantillon représentatif de la population canadienne. Au Canada, le dernier recensement a eu lieu le 16 mai 2006. Tous les ménages du Canada sont censés avoir été inclus. Un ménage sur cinq a reçu la formule 2B (questionnaire complet), qui renfermait des questions sur le statut d'immigrant. Le questionnaire stipule que les personnes qui sont au Canada temporairement pour travailler, pour fréquenter un établissement d'enseignement ou pour revendiquer le statut de réfugié doivent être incluses dans le recensement. Les résidents non permanents sont identifiés dans les données du recensement au moyen d'un processus d'élimination. Il s'agit des résidents canadiens qui sont nés à l'étranger, qui n'ont jamais obtenu le statut de résident permanent et qui ne sont pas des citoyens canadiens. Le questionnaire 2B est une source riche de renseignements sociaux, démographiques et économiques sur les personnes et leurs circonstances. Il renferme de l'information non seulement sur la profession, mais aussi, par exemple, sur les gains, les heures de travail, le lieu de travail et la langue de travail de chaque personne recensée.

Le Système de données sur les visiteurs de CIC contient un enregistrement de chaque autorisation accordée pour permettre à une personne de résider, de travailler ou d'étudier temporairement au Canada. On trouve notamment dans le système les motifs pour lesquels les autorisations ont été accordées et leur période de validité. Le système renferme également des renseignements sur la profession

ou le lieu de travail des personnes qui détiennent une autorisation d'emploi conditionnelle ou fermée. Certaines personnes détiennent des autorisations qui se chevauchent, l'une leur permettant de travailler, et l'autre d'aller à l'école. Toutefois, on peut classer les personnes en fonction de leur autorisation **principale** ou de la principale raison de leur séjour au Canada et obtenir le nombre de personnes qui ont le droit de résider au pays pendant un jour donné. Par contre, il n'est pas possible, habituellement, de déterminer si le détenteur d'une autorisation de résider au Canada habite effectivement au pays. Afin d'éviter une partie du fardeau administratif associé aux renouvellements, CIC donne des autorisations pour des périodes plus longues aux personnes admissibles³¹. De toute évidence, bien des personnes quittent le Canada avant l'échéance de leur autorisation, par exemple à la fin de leur année scolaire ou de leur emploi.

Les écarts entre le nombre de résidents non permanents dénombrés dans le recensement et le nombre de détenteurs d'autorisations valides le jour du recensement d'après les données de CIC peuvent s'expliquer de différentes façons. Comme mentionné, certaines personnes ayant le droit de résider au Canada ne vivent peut-être pas au pays dans les faits. Bien des résidents non permanents ne comprennent peut-être pas qu'ils doivent remplir une formule du recensement parce qu'ils ne considèrent pas le Canada comme leur lieu habituel de résidence. De plus, les personnes qui vivent dans des campements n'ont pas nécessairement reçu le questionnaire ou la visite d'un recenseur. D'autres peuvent s'identifier par erreur comme des immigrants.

Certaines différences sont à prévoir dans les données du recensement en ce qui concerne les personnes visées par les programmes de CIC. L'une de ces différences est l'écart saisonnier. Le recensement renvoie à une journée précise, alors que les résidents non permanents entrent au Canada et en sortent tout au long de l'année. Il est probable que le recensement sous-estime le nombre de travailleurs agricoles qui proviennent principalement du Mexique et des Caraïbes au moment de la récolte. Il sous-estime aussi probablement le nombre d'étudiants et de professeurs qui partent à la fin de l'année scolaire. Certains biais sont inconnus. Néanmoins, le recensement représente la seule source d'information sur les résidents non permanents sur de nombreuses dimensions socioéconomiques. Par exemple, il renferme de l'information sur la profession exercée dans les faits plutôt que la profession visée, ainsi que sur les gains. Il permet également les comparaisons entre les travailleurs nés au Canada et les travailleurs immigrants.

imputé au fait que ces personnes sont plus susceptibles d'occuper un poste de débutant ou de subalterne au sein de la profession, mais les facteurs qui expliquent l'écart peuvent varier d'une profession à l'autre.

Par exemple, lorsque l'on tient compte uniquement des fournisseurs de soins (p. ex., les gouvernantes/gouvernantes), des aides ménagers, des nettoyeurs et des cuisiniers, l'écart salarial entre les résidents non permanents et les autres travailleurs se rétrécit (graphique 13). Lorsque les comparaisons sont limitées aux seules personnes qui travaillent et qui vivent au même endroit, les gains hebdomadaires des résidents non permanents sont presque équivalents à ceux des personnes nées au Canada.

L'écart salarial est en grande partie attribuable à la répartition des travailleurs domestiques non permanents et nés au Canada selon qu'ils résident à l'endroit où ils travaillent ou non. En 2006, environ le tiers de l'ensemble des résidents non permanents des professions domestiques travaillaient et vivaient au même endroit. C'était le cas de seulement 7 % des travailleurs nés au Canada, de 5 % des immigrants de longue date et de moins de 7 % des immigrants récents des mêmes professions. Il se pourrait que les différences dans les gains déclarés soient imputables au fait que les domestiques sont logés et nourris. En vertu du Programme concernant les aides familiaux résidents, des visas temporaires sont accordés aux personnes qui sont prêtes à vivre et à travailler au domicile de résidents canadiens.

Sommaire

Les résidents non permanents représentent une proportion faible mais croissante de la main-d'œuvre canadienne. Ils proviennent d'un large éventail de pays. Il s'agit dans la plupart des cas de jeunes hommes. Ils viennent au Canada pour plusieurs raisons, dans le cadre de différents programmes et font partie d'un

groupe diversifié. La plupart d'entre eux s'établissent dans les régions métropolitaines de recensement de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique. Cependant, le nombre de résidents non permanents qui ont l'intention de s'établir en Alberta augmente plus rapidement qu'ailleurs au pays. Ils se trouvent plus souvent que les immigrants permanents dans des endroits moins densément peuplés.

Les résidents non permanents qui travaillent au Canada occupent aussi bien des postes non spécialisés que hautement spécialisés. Les résidentes non permanentes qui travaillent à plein temps ont le plus souvent un emploi d'aide familiale ou de travailleuse domestique. En 2006, la plupart des femmes qui occupaient ce genre de poste provenaient des Philippines. Les hommes résidents non permanents, en particulier ceux du Mexique, de l'Amérique centrale et des Caraïbes, travaillaient plus souvent dans l'industrie de l'agriculture.

Par ailleurs, les travailleurs temporaires provenant d'une économie au PIB élevé comme les États-Unis et les pays européens étaient plus susceptibles de travailler comme professeurs d'université, assistants à l'enseignement et adjoints à la recherche, programmeurs et cadres supérieurs.

En général, les résidents non permanents gagnent moins que les travailleurs nés au Canada et les immigrants de longue date. Ces différences sont largement attribuables à l'agencement des diverses professions exercées par les résidents non permanents, ainsi qu'à leur pays d'origine. Les disparités internationales de la richesse et des gains sont telles que les personnes hautement scolarisées des pays à faible PIB peuvent trouver avantageux d'accepter du travail temporaire non spécialisé au Canada. En outre, certains résidents non permanents acceptent des emplois à faible salaire afin d'acquérir de l'expérience de travail au Canada, ce qui peut

les aider à devenir des résidents permanents et leur permettre d'accéder à un marché du travail plus vaste.



Derrick Thomas est un analyste principal à la Division de la statistique sociale et autochtone de Statistique Canada.

1. Chambre des communes du Canada. (Mai 2009). *Les travailleurs étrangers temporaires et les travailleurs sans statut légal*. Rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration.
Choudry, A., Hanley J., Jordan, S., Shragge, E., et Stiegman, M. (2009). *Fight Back, Workplace Justice for Immigrants*. Fernwood.
La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille de l'ONU, qui est entrée en vigueur en 2004, traduit les préoccupations au sujet de la situation des travailleurs à l'extérieur de leur pays de citoyenneté ou de résidence permanente.
2. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes de l'ONU, recommandation générale n° 26, sur les travailleuses migrantes, le 5 décembre 2008.
3. Les données sur les gains sont disponibles pour environ 73 000 d'entre eux qui travaillaient également à temps plein en 2005.
4. Le programme précis ou le type de visa en vertu desquels les ressortissants étrangers non résidents demeurent et travaillent au Canada ne peuvent pas être déterminés à partir des données du recensement. Bien des gens d'autres pays continuent d'étudier; ils présentent une demande à titre de réfugiés ici et peuvent obtenir la permission de travailler pour pouvoir subvenir à leurs besoins ou pour décrocher du travail dans leur domaine d'études.
5. Citoyenneté et Immigration Canada. *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 2008*.
6. En vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR)* de 2002, certains travailleurs non résidents n'ont plus besoin de permis. Par exemple, les conférenciers, les professionnels de la scène et les équipes sportives ne sont plus documentés.

7. Citoyenneté et Immigration Canada. (2009). *Faits et chiffres : aperçu de l'immigration, résidents permanents et temporaires, 2008*. <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2008/index.asp>
8. Citoyenneté et Immigration Canada. *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 2009*.
9. Citoyenneté et Immigration Canada. (2009) « Bulletin trimestriel des statistiques administratives » www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/donnees/2009-Q3/index.asp, consulté le 24 avril 2010.
10. Ruhs, M., et Philip M. (2008). « Numbers vs. rights: Trade-offs and guest worker programs ». *International Migration Review*. Vol. 42, n° 1.
Basok, T. (2007). « Canada's Temporary Migration Program: A model despite flaws. » *Migration Information Source*. www.migrationinformation.org/issue_nov07.cfm.
Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. (2004). « Temporary migration and its relation to trade in services. » Chapitre V. *La situation économique et sociale dans le monde, 2004*.
11. Département de la Sécurité intérieure. (2006). *Yearbook of Immigration Statistics, 2006*.
12. Hugo, G. (2004). « Temporary migration: A new paradigm of international migration ». Research Note No. 55. Parliamentary Library, Department of Parliamentary Services, Commonwealth d'Australie.
13. Abella, M. (2006). *Policies and Best Practices for Management of Temporary Migration*. Division de la population, Département des affaires économiques et sociales, Secrétariat des Nations Unies.
14. Chaloff, J., et Lemaître, G. (2009). *Gérer les migrations de travailleurs hautement qualifiés : Une analyse comparative des politiques migratoires et des enjeux des migrations dans les pays de l'OCDE*. Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 79.
Martin, P. (2005). *Managing Labour Migration: Professionals, Guest Workers and Recruiters*. Division de la population, Département des affaires économiques et sociales, Secrétariat des Nations Unies. Réunion du groupe d'experts des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement.
15. Abella (2006); Hugo (2004); Basok (2007).
16. Banque mondiale. (2005). *Global Economic Prospects 2006: International Implications of Remittances and Migration*.
17. Muia, F. (2006). *Employer Perspectives on International Labour Migration and Development*. Organisation internationale des employeurs. www.ioe-emp.org.
18. Agunias, D. R. (2006). *From A Zero-Sum to a Win-Win Scenario? Literature Review on Circular Migration*. Migration Policy Institute.
19. Commission globale sur les migrations internationales. (2005). *Les migrations dans un monde interconnecté : nouvelles perspectives d'action*. Rapport de la Commission globale sur les migrations internationales. <http://www.gcim.org/mm/File/French.pdf>.
20. Citoyenneté et Immigration Canada. *Embaucher un travailleur étranger temporaire (TET) Guide de l'employeur*. <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/tet-guide.asp>
21. La liste se trouve dans le *Guide des travailleurs étrangers (FW1 5.26.)* Citoyenneté et Immigration Canada. <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/guides/fw/fw01-fra.pdf>
22. Citoyenneté et Immigration Canada. (2009). *Faits et chiffres : aperçu de l'immigration, résidents permanents et temporaires, 2008*. <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2008/index.asp>
23. Citoyenneté et Immigration Canada. *Travailler temporairement au Canada : La loi et vos droits*. <http://www.cic.gc.ca/francais/travailler/tet-droits.asp>.
24. CIA *World Factbook*. (2008).
25. On peut s'identifier comme membre de plus d'un groupe de population. Les chiffres désignent les personnes qui ont mentionné le groupe comme l'un de ceux auxquels elles appartiennent.
26. Le recensement est réalisé en mai. Très peu de cultures au Canada sont récoltées pendant cette période. Un recensement réalisé plus tard pendant la saison de végétation pourrait permettre de relever un plus grand nombre de travailleurs agricoles temporaires.
27. Citoyenneté et Immigration Canada. *Le Canada accueille les nouveaux arrivants : Catégorie de l'expérience canadienne*. <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/cec.asp>.
28. Les données du recensement sur les gains sont recueillies pour l'année civile précédente.
29. Dans le recensement, on recueille les gains de l'année civile précédente. Dans le Recensement de 2006, on demandait également les gains en 2005. Seuls les travailleurs à temps plein qui avaient également travaillé principalement à temps plein pendant au moins une semaine en 2005 pouvaient être inclus. Voir l'encadré intitulé : « Ce qu'il faut savoir au sujet de la présente étude ».
30. Les résidents temporaires dénombrés dans le cadre du Recensement de 1991 étaient quelque peu atypiques, compte tenu des mouvements importants des réfugiés et du Programme d'élimination de l'arriéré à ce moment-là.
31. Citoyenneté et Immigration Canada. (2008). *Guide des travailleurs étrangers*. p. 86.